

# International Cahors « Mississippi Blues Trail Challenge »

## Règlement

**ARTICLE 1 : PRINCIPE.** Le Cahors Blues Festival organise un Challenge International dont la demi-finale se déroulera le Jeudi 13 Juillet 2017 sur la scène dite du Village, et la finale le Vendredi 14 Juillet sur la grande scène du festival. Ce challenge, avec attribution de prix internationaux, **est destiné à des formations musicales de blues** désirant se produire en public devant un jury international de programmeurs dans le cadre du Cahors Blues Festival.

Il est ouvert à des formations musicales françaises et étrangères, concourant seules, ou proposées par une production, une agence de booking ou un label, et composées de un( solo) à quatre musiciens maximum (quartet)

**ARTICLE 2 : DEROULEMENT.** Le challenge comporte les étapes suivantes :

1. Appel à candidature, pre-inscriptions et Inscriptions impérative sur l'adresse mail dédiée qui figure sur le website du cahors blues festival
2. Sélection, par écoute, de 8 formations pour la demi-finale. (liens et/ou albums)
3. Prestation de 25 minutes le Jeudi 13 Juillet sur la « Scène du Village du Blues », à l'issue de laquelle 4 formations seront sélectionnées par un jury pour la finale.
4. Prestation de 30 minutes le Vendredi 14 Juillet sur la Grande Scène du Festival à l'issue de laquelle plusieurs prix seront attribués par un jury international.

**ARTICLE 3 : INSCRIPTION.** Les formations désireuses de participer au Challenge devront confirmer leur inscription **au plus tard le 15 Mai 2017** en utilisant le formulaire contact Challenge accompagné de l'ensemble des éléments et renseignements demandés.

Seules les 40 premières demandes complètes seront retenues pour la sélection des 8 demi-finalistes.

- L'inscription définitive qui devra parvenir avant la date indiquée ci-dessus devra comporter impérativement :
  - ✓ Un enregistrement de cinq (5) titres maximum par lien digital (en wave ou Mp3 320)
  - ✓ Une présentation détaillée de la formation en fichier numérique (PDF)
  - ✓ L'attestation d'adhésion consiste à envoyer par mail le présent règlement signé et scanné **avec la mention bon pour acceptation.**

- Tout dossier incomplet, ou rendu après la date de clôture (15/05/2016), ne pourra être pris en compte.
- Toutes les formations ayant déposé leur candidature seront tenues informées par courrier électronique de leur participation ou non à la demi-finale du challenge du 13 JUILLET 2017, **au plus tard le 30 Mai 2017**. Pour les groupes sélectionnés, un bulletin de participation à la demi-finale leur sera transmis, dans les délais inscrits sur le bulletin.

## ARTICLE 4 : SÉLECTION DES DEMI-FINALISTES ET FINALISTES

- **La sélection des demi-finalistes** sera faite par la Commission de Programmation du Cahors Blues Festival, sur audition des documents sonores adressés par les participants, au moment de leur inscription.

La liste officielle des 8 demi-finalistes sera publiée sur le site internet du Festival et médiatisée.

- Toutes les formations sélectionnées pour les demi-finales seront présentées dans le programme complet du festival sur le site avec une photo à fournir par les formations et une courte notice utilisées également pour l'édition spéciale du programme du Challenge et du Festival tirée à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires.

- **La sélection des finalistes** sera faite par un Jury international composé de programmeurs de festivals et salles de concerts.

## ARTICLE 5: DEROULEMENT DE LA DEMI-FINALE ET DE LA FINALE

La demi-finale du challenge prendra la forme d'une série de concerts, à raison d'un concert de 25 minutes par formation. Elle se situera sur la scène du Village située sur le Festival entre 14h et 19h le Jeudi 13 Juillet 2017, avec entrée gratuite pour le public

La finale du challenge prendra la forme d'une série de concerts, à raison d'un concert de 25 minutes par formation. Elle se situera sur la Grande Scène du Festival entre 20h30 et 22h30 le Vendredi 14 Juillet 2017 et à l'issue de laquelle seront remis les prix décernés par un Jury International. Elle sera suivie du concert d'un artiste de la programmation officielle du festival.

## ARTICLE 6 : FRAIS ET HÉBERGEMENT

Les frais de transport et d'hébergement des formations demi-finalistes et finalistes seront pris en charge par le Festival selon les modalités suivantes :

- Hébergement en chambre twin le jour de la demi-finale.
- 2 repas par artiste le jour de la demi-finale au restaurant du festival.
- Afin de dédommager les artistes des frais de déplacement, l'organisateur a décidé de participer à ces frais en donnant à chaque groupe, un montant forfaitaire fixé à :
- 200 euros pour les groupes venant de France (hors Région et départements voisins)
- 300 euros pour les groupes venant de l'étranger
- 400 euros pour les groupes venant de pays hors Europe.

Pour les groupes sélectionnés qui participeront à la finale, l'hébergement en chambre twin le jour de la finale sera pris en charge ainsi que 2 repas par artiste également le jour de la finale. D'autre part un montant forfaitaire complémentaire de participation aux frais de déplacement de 300 euros par groupe leur sera également attribué.

## ARTICLE 7 : ÉQUIPEMENT SCÉNIQUE

Toutes les formations joueront avec le même back-line, constitué d'une batterie, d'un ampli basse, d'amplis guitare, de micros et d'une sono professionnelle complète retours et façade.

Les musiciens devront se procurer tout autre back-line supplémentaire, en particulier, le batteur devra apporter ses cymbales.

Le sound-check sera effectué lors du premier **morceau qui ne devra pas excéder 5 minutes** au début du passage de chaque groupe. Ce morceau ne comptant pas pour le classement de la finale.

## ARTICLE 8 : JURY ET PRIX DE LA DEMI-FINALE ET DE FINALE DU CHALLENGE

- Le jury est composé de membres qualifiés dans le domaine du blues (choisis parmi des organisateurs, programmeurs de festivals et de salles de diffusion, directeurs artistiques, partenaires du Festival) et désigné par la direction artistique du festival.
- Plusieurs prix seront proposés par des programmeurs et organisateurs de festivals et de salle de diffusion en France et à l'étranger, y compris par le Cahors Blues Blues Festival
- Les critères d'appréciation incluront notamment l'intégrité des critères définis dans l'article 1, la présentation, la qualité de l'interprétation, la présence et la cohérence scénique
- Le palmarès du jury et les prix correspondants seront annoncés après le dernier concert de la finale du challenge après délibération le jour même et seront sans appel.

### L'organisateur

CAHORS BLUES FESTIVAL

International Challenge « Cahors Mississippi Blues Trail »

Espace Clément Marot – Place Bessieres - 46004 Cahors cedex 9

Tél : 06 45 71 75 50

Prog@cahorsbluesfestival.com

SIREN 399 394 436

SIRET 399 394 436 000 14

Code APE 913 E

TVA intracommunautaire n° FR 35399394436

Licence d'entrepreneur de spectacle n°2 1062476 3 1062477